

## PREFET DE LA REGION MARTINIQUE

Direction des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi

**ARRETE n° 11 - 02913**  
portant classement du meublé  
de monsieur Frantz FRANCOIS  
en catégorie tourisme 2 étoiles

### LE PREFET DE LA REGION MARTINIQUE

**Vu** les articles L.324-1 et D 324-1 et suivants du code du tourisme ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 2 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme ;

**Vu** la demande de classement en catégorie 2 étoiles de monsieur Frantz FRANCOIS du 25 juillet 2011 ;

**Vu** l'attestation de visite et l'avis favorable émis le 12 juillet 2011 par le COMITE MARTINIQUAIS DU TOURISME, organisme certifié ;

**Sur la proposition** du Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique,

### ARRETE

**Article 1er** : Le meublé « Mitan Caraïbe » situé à : 11 rue de la Cannelle – Anse mitan 97229 TROIS-ILETS, mis en location par monsieur Frantz FRANCOIS, d'une capacité de 4 personnes.

Est classé en catégorie tourisme 2 étoiles.

**Article 2** : Cet arrêté doit être présenté par le propriétaire du meublé à toute réquisition des autorités chargées d'assurer le contrôle des établissements classés Tourisme.

**Article 3** : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Fort-de-France dans le délai de deux mois, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Fort-de-France.

**Article 4** - Le classement est prononcé pour une durée de cinq ans.

**Article 5** - Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le directeur régional de l'I.N.S.E.E.
- Monsieur le maire des TROIS-ILETS
- Monsieur le directeur du Comité Martiniquais du Tourisme
- Monsieur le directeur régional des finances publiques

**Article 6** – Le secrétaire général de la préfecture de la région Martinique et le directeur des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Fort de France, le 26 AOUT 2011

Pour le Préfet et par délégation  
Le Préfet  
Secrétaire Général de la Préfecture  
de la Région Martinique



Jean-René VACHER